Circonscription Cantal Sud
École Primaire
VÉZAC

Année scolaire 2026 – 2027

Le mardi 3 Novembre 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 1er TRIMESTRE

Étaient présents :

Enseignants : Mesdames BESSIERES, BIDAULT, CHENARD, GIDASZEWSKI, MERLE
Messieurs ANDRE et DEVEMY

Parents d'élèves : Mesdames ALRIC, BOUYGUE-FAU, POIGNET
Messieurs MEYER, MISTY

Mairie : Mesdames BASSET, GARDES
Monsieur BOUNIOL

DDEN : Monsieur ROUMAGNOU

Sont excusés *:* *Madame Darrot (Inspectrice)*
Les membres du RASED
Mesdames Cayrou et Guibert (parents d'élèves)

1. Présentation de la nouvelle équipe et organisation des classes :

Classe des PS-MS : Mme Bidault, Mme Bessières, aidée de Mme Rodes.
Il y a 21 élèves dans la classe. (11 PS et 10 MS). Trois TPS arriveront en mars.
Mme Bidault est présente en classe les mardis.

Classe des MS-GS : Mme Chénard aidée de Mme Nuq (ATSEM).
Il y a dans la classe 24 élèves (4 MS et 20 GS).

Classe des CP : Mme Merle.
Il y a 20 élèves dans la classe.

Classe des CE1-CE2 : M. Devémy et Mme Bidault
Mme Bidault est présente en classe les jeudis et 12 vendredis dans l'année.
Il y a 21 élèves dans la classe (13 CE1 et 8 CE2)

Classe des CE2-CM1 : M. André et Mme Bidault les lundis (M. André est en décharge syndicale ce jour-là).
Il y a 19 élèves dans la classe (11 CE2 et 8 CM1).

Classe des CM1-CM2 : Mme Gidaszewski.
Il y a 20 élèves dans la classe (5 CM1 et 15 CM2).

Trois AESH sont présentes à l'école. Ces personnes s'occupent d'enfants à besoins particuliers :
- Mme Daval (24 heures)
- Mme Fontaine (24 heures)
- Mme Gardes (8 heures)

2. **Elections des représentants des parents d'élèves :**

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre.
La seule liste qui se présentait a été élue.

Les résultats :
Il y a eu 127 votants sur les 175 inscrits ce qui fait une participation de 72.57%.
120 bulletins pour la seule liste qui se présentait et 7 bulletins blancs ou nuls.
Nous remercions tous les parents qui ont pris part au vote.

Sont élus :

Titulaires :
- Mme GUIBERT Lydie
- Mme ALRIC Anaïs
- Mme CAYROU Anaïs
- Mme BOUYGUES-FAU Valérie
- M. MISTY Lucas
- M. MEYER Dylan

Suppléante :
- Mme POIGNET Virginie

L'équipe enseignante remercie les représentants des parents pour leur implication dans la vie de l'école.
Si vous souhaitez contacter les parents élus, vous pouvez le faire via l'adresse mail suivante :

parents.eleves.vezac@gmail.com

Les parents désirant connaître le rôle du conseil d'école et des parents d'élèves élus, peuvent consulter l'article D 411-1 modifié par le décret du 4 novembre 2013.

Avant les élections Monsieur le Maire avait demandé à certains parents de ne pas se présenter à l'élection. Certains parents élus ont leurs conjoints qui travaillent au sein de l'école (cantine, périscolaire…). Monsieur Le Maire a peur du conflit d'intérêt. Il applique cette règle à lui-même et à son équipe municipale (Les élus municipaux ayant des enfants à l'école ne siègent pas au conseil d'école). Il aurait aimé que ce soit la même règle pour tous, mais il leur fait confiance pour que tout se passe bien, comme cela a toujours été le cas.

3. **Bilan de rentrée**

L'emploi du temps est inchangé par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire nous informe que sera mis en place un PEDT (projet éducatif territorial, qui permet d'harmoniser les différents temps de l'enfant, temps scolaires et extra-scolaires) commun avec les communes alentours (Arpajon, Labrousse, Giou…), les communes qui sont liées au centre social d'Arpajon. Il faudra peut-être harmoniser les horaires des écoles. Une réunion sur les territoires et la carte scolaire aura lieu le lundi 23 novembre.

Monsieur André nous rappelle que dans les autres départements, une grande majorité des écoles est à 4 jours.

Les effectifs :
125 élèves étaient présents à l'école le jour de la rentrée (+5 élèves par rapport au mois de septembre 2025).
Cette hausse des effectifs est due aux 5 enfants qui sont arrivés pendant les vacances d'été.

Le RASED :
C'est le RASED d'Arpajon qui intervient à l'école de Vézac.
Ce RASED est composé d'une psychologue, de 3 enseignants spécialisés et d'une rééducatrice. Ils interviennent dans les écoles auprès des enfants en difficulté.

Le travail du RASED est important car il permet d'aider les enfants les plus fragiles. Seule Mme Sannier Lair pourra intervenir régulièrement dans l'école, Mme Blanchet étant en arrêt maladie pour une durée indéterminée.
Cette année encore, nous n'avons pas de médecin scolaire, ni de médecine du travail.

Les évaluations nationales :

Les évaluations ont été passées dans les classes du CP au CM2.
Nous avons les résultats individuels qui ont été communiqués aux parents. Les familles ont été reçues ou le seront.
Les résultats au niveau national ne sont pas encore connus.

4. Règlement intérieur et chartes :

Le nouveau règlement intérieur de l'école sera le même que celui de l'an dernier.

Les TPS n'ont pas d'obligation de scolarité. L'obligation de scolarité entre en vigueur à partir de la petite section de maternelle.

Comme chaque année, à ce règlement, sont ajoutées deux chartes :

Charte de la Laïcité :



Charte internet :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques

Faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion

1. L'acquisition d'une **culture numérique** permet à chaque élève d'exercer sa citoyenneté dans une société inclusive.
2. La prise de conscience de l'empreinte des équipements et des usages du numérique sur l'**environnement** contribue au développement de connaissances, de pratiques écocitoyennes et d'usages responsables et sobres.
3. Le numérique participe à l'augmentation du **pouvoir d'agir** et de la **confiance en soi** des élèves en permettant l'engagement, la créativité et la réflexion critique.
4. La **culture des communs numériques** favorise la coopération et le partage des ressources pérennes et accessibles que la communauté scolaire peut librement utiliser et modifier.
5. La compréhension des enjeux du numérique, y compris économiques, ainsi que de l'intelligence artificielle contribue au développement de la **pensée critique** de chaque élève et lui donne des clés pour préparer son **avenir**.

Faire du numérique un espace de droit

6. Le **droit** s'applique dans le monde numérique. Les droits de chaque élève doivent y être respectés, protégés et mis en œuvre.
7. Chacune et chacun a **droit au respect de sa vie privée** et à la **protection de ses données personnelles.** Les élèves doivent être informés et sensibilisés à leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge.
8. L'accès, la diffusion ou la création d'œuvres nécessitent de respecter les **droits de la propriété intellectuelle**.
9. Les **libertés d'opinion et d'expression** de tous les élèves sont garanties dans le cadre fixé par la loi et les règles élémentaires de communication.
10. Toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou incitant à la haine est un délit. Les élèves sont formés aux moyens de s'y opposer. Chacune et chacun contribue à son signalement, pour le **respect d'autrui**.

Faire du numérique un espace de vigilance

11. La communauté éducative garantit l'**égalité d'accès au numérique et à ses usages** à tous les élèves. Elle veille aussi à l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux formations et en particulier celles qui mènent aux métiers du numérique.
12. L'usage du numérique, notamment par l'utilisation des écrans, doit être **raisonné, adapté à l'âge** des élèves et respectueux de leurs **rythmes de vie** et de leur **santé**. Il doit faire l'objet d'un accompagnement global, en liaison avec les familles, et respecter le droit à la **déconnexion de chacune et chacun**.
13. La lutte contre les manipulations de l'information s'exerce en formant les élèves à la pratique de la **vérification de l'information et à son analyse critique**, notamment dans le repérage des fausses informations, de leur diffusion et de leur impact sur la vie personnelle et la société.
14. La compréhension et l'application des principes fondamentaux de **la sécurité numérique collective et individuelle**, notamment celle des systèmes d'information, sont l'affaire de toutes et tous. Chaque élève y est sensibilisé tout au long de sa scolarité afin de préserver **son identité et sa réputation numériques**.

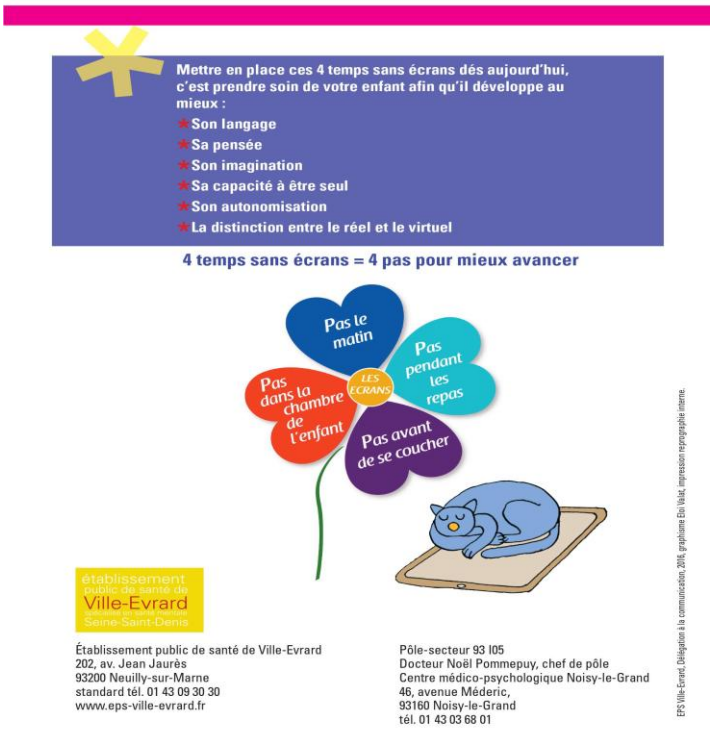
https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques

CNIL. Arcom CLEMI

L'équipe pédagogique souhaiterait y ajouter, comme l'an passé, quelques recommandations concernant les écrans.

Ces recommandations, sont des recommandations de professionnels reconnus.

- Les 4 « pas » :



Mettre en place ces 4 temps sans écrans dés aujourd'hui, c'est prendre soin de votre enfant afin qu'il développe au mieux :

- Son langage
- Sa pensée
- Son imagination
- Sa capacité à être seul
- Son autonomisation
- La distinction entre le réel et le virtuel

4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer

établissement public de santé de Ville-Evrard Saint-Denis

Établissement public de santé de Ville-Evrard
202, av. Jean Jaurès
93200 Neuilly-sur-Marne
standard tél. 01 43 09 30 30
www.eps-ville-evrard.fr

Pôle-secteur 93 I05
Docteur Noël Pommepuy, chef de pôle
Centre médico-psychologique Noisy-le-Grand
46, avenue Méderic,
93160 Noisy-le-Grand
tél. 01 43 03 68 01

EPS Ville-Evrard, Délégation à la communication, 2016, graphisme Elio Valot, impression reprographie interne.



Mon enfant face aux écrans

Sabine Duflo, psychologue clinicienne, Centre médico-psychologique de Noisy-Le-Grand, 93, pôle 93I05.

L'écran fait partie de notre quotidien : travail, maison, loisirs… L'enfant y est confronté dès son plus jeune âge. Il y passe un temps de plus en plus long.

Voici quelques conseils qui permettront à votre enfant de s'approprier l'écran sans en devenir captif.

4 « pas » qui donneront le temps à votre enfant de mettre en place tout ce qui est nécessaire avant d'aborder les écrans.

4 pas pour mieux avancer

Pas d'écrans le matin
Pas d'écrans durant les repas
Pas d'écrans avant de s'endormir
Pas d'écrans dans la chambre de l'enfant



1 Pas d'écrans (télévision, DVD…) le matin

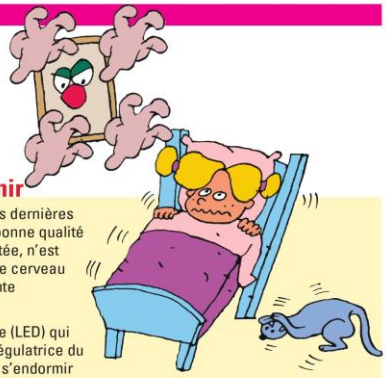
* Les écrans (TV, jeux videos) sont des capteurs d'attention. Or l'attention est essentielle pour les apprentissages scolaires. L'écran sur-stimule l'attention non volontaire. L'enfant est capté par les stimuli visuels et sonores ultra rapides, changeant à l'écran. Son attention s'épuise bout de 15 minutes. L'enfant qui regarde un écran le matin fatigue son système attentionnel avant d'arriver en classe. Or un enfant dont l'attention est fatiguée est un enfant qui bouge, qui parle, qui fait tomber ses affaires… et **qui ne parvient plus à se concentrer !**
* Ce mécanisme freine le développement de son attention volontaire, requise pour le travail scolaire. Ses résultats scolaires peuvent chuter.

2 Pas d'écrans durant les repas

* La télévision allumée durant les repas familiaux empêche votre enfant de vous parler et vous lui parlez moins. Un enfant qui grandit avec une télévision allumée en permanence acquerra un vocabulaire plus pauvre, un langage moins riche. Chez les enfants de 15 mois à 4 ans, 2 heures de TV quotidienne aboutit à multiplier par trois la probabilité de voir apparaître des retards de développement de langage.
* Le contenu anxiogène de certains programmes (en particulier le journal télévisé) a des répercussions sur le comportement et la gestion des émotions de l'enfant même s'il est trop jeune pour comprendre. Lui expliquer ne modifie pas ses émotions.

Références

– Les 4-14 ans passent en moyenne 3 heures par jour devant les écrans. On compte 10 écrans en moyenne par foyer. Un enfant sur 3 possède une tablette (Étude Ipsos 2014 pour la chaîne Gulli).
– Ces 4 pas s'inspirent des recommandations de l'AAP (American Academy of Pediatry) depuis 2000.
– LANDHUIS C.E et al, « Does chilhoood television viewving lead to attention problems in adolescence ? Results from a prospective longitdudinal study », *Pediatrics*, n° 120, 2007, p. 532 et passim; n°104, 199, p. E27.
– CHONCHAYA W. et al, « Television viewing, associates with delayed langage development." Acta Paediatr., n°97, 2008, pp 977 et passim.
– OWENS J. et al., « Television-viewing habits ans sleep disturbance in school children », *Pediatrics*, NJ104, 1999, p.e 27
– PSYCHOMEDIA, 04.09.2015



3 Pas d'écrans avant de s'endormir

* Le sommeil qui se forme avec les dernières images perçues sera de moins bonne qualité car l'image animée, même adaptée, n'est pas une activité calmante pour le cerveau de l'enfant. Elle est trop stimulante émotionnellement.
* L'écran diffuse une lumière bleue (LED) qui inhibe la mélatonine, hormone régulatrice du sommeil, empêchant l'enfant de s'endormir naturellement.

4 Pas d'écrans dans la chambre d'enfant

* La présence d'un écran dans la chambre de l'enfant diminue son temps de sommeil.
* Avec la télévision, l'ordinateur, la tablette… dans la chambre de l'enfant, les parents n'ont pas la possibilité de contrôler ce que leur enfant regarde. S'ils lui interdisent verbalement de regarder les contenus inadaptés, ils lui confèrent une trop grande responsabilité.
* Sans écrans dans sa chambre, l'enfant apprend à développer des compétences essentielles : activités sensori-motrices, jeux de faire semblant, jeux symboliques, graphisme, nécessaires pour le développement de sa pensée, son attention, sa socialisation.

Dernier conseil : RESPECTER LES LIMITATIONS D'AGE

L'enfant apprend… en imitant. S'il est exposé à des contenus inadaptés c'est-à-dire violents ou pornographiques, ces images produiront sur lui un effet traumatisant et excitant. Il peut développer une appétence pour ce type de contenus et parfois tenter de les reproduire. L'image violente « manipule » le cerveau émotionnel de l'enfant. Le discours secondaire du parent ou sa présence aux côtés de l'enfant durant le visionnage du film ne diminuent pas la charge émotionnelle de l'image et son pouvoir sur l'enfant.

Les recommandations en fonction de l'âge des enfants :

DE 3 A 6 ANS

MOINS D'ÉCRANS



isolement, fatigue, surpoids
inattention, nervosité

COMMENT LIMITER ?

> maximum 30 min par jour
> pas d'écrans le matin, ni 1 h avant de se coucher
pas pendant les repas, les devoirs et discussions, les sorties et les jeux

COMMENT RESPECTER LES LIMITES D'ÂGE ?

> pas d'émissions pour adultes
pas de scènes violentes ou sexuelles
> à éviter : jeux vidéo et internet

FAIRE LES BONS GESTES

> regarder et jouer avec votre enfant, parler de ce qu'il voit et comprend
> pas d'écrans dans sa chambre, ni pour le calmer ou le récompenser
> éviter la publicité en regardant en replay ou sur DVD (vidéothèque)
choisir une émission sans zapper
> on ne regarde pas de trop près

LES PARENTS MONTRENT L'EXEMPLE

> éteindre la TV quand personne ne regarde
> s'occuper sans écrans : dessiner, lire, raconter sa journée
faire de la musique, du sport, des jeux

EN SAVOIR PLUS : declic-ecrans.com

Auteur : Gauthier Duret - Avril 2021 - Sources : Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Sociétés Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé - Infographie : DRAGONfly. Illustrations : Shutterstock®

DE 7 A 10 ANS

MOINS D'ÉCRANS



isolement, fatigue, surpoids
inattention, nervosité

COMMENT LIMITER ?

> maximum 45 min par jour (hors travail scolaire)
> pas d'écrans le matin, ni 1 h avant de se coucher
pas pendant les repas, les devoirs et discussions, les sorties et les jeux

COMMENT RESPECTER LES LIMITES D'ÂGE ?

> pas d'émissions pour adultes, pas de réseaux sociaux
pas de scènes violentes ou sexuelles
> contrôle parental sur les jeux vidéo et internet

FAIRE LES BONS GESTES

> regarder et jouer avec votre enfant, parler de ce qu'il voit et comprend
> pas d'écrans dans sa chambre, ni pour le calmer ou le récompenser
> éviter la publicité en regardant en replay ou sur DVD (vidéothèque)
choisir une émission sans zapper
> on ne regarde pas de trop près

LES PARENTS MONTRENT L'EXEMPLE

> éteindre la TV quand personne ne regarde
> s'occuper sans écrans : dessiner, lire, raconter sa journée
faire de la musique, du sport, des jeux

EN SAVOIR PLUS : declic-ecrans.com

Auteur : Gauthier Duret - Avril 2021 - Sources : Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Sociétés Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé - Infographie : DRAGONfly. Illustrations : Shutterstock®

Le règlement a été adopté à l'unanimité.

A des fins économiques et écologiques, il a été décidé de mettre le règlement sur le site de l'école et d'en informer les parents. Les personnes désirant avoir le règlement sous forme papier doivent se faire connaître auprès du directeur qui le leur transmettra.

5. La sécurité :

Les exercices incendie :
Le premier exercice incendie a eu lieu au mois de septembre (24 septembre).
Pour les élémentaires, tout s'est bien passé. Pour les maternelles, l'alarme ne fonctionnait pas. Elle a été réparée.
Un exercice a été réalisé à nouveau avant les vacances. Tout s'est parfaitement déroulé.

Le prochain exercice aura lieu au deuxième trimestre. Certaines issues seront bloquées pour voir comment réagissent les élèves.

Les exercices PPMS :

Depuis cette année, le plan Vigipirate est redescendu au niveau « Vigilance renforcée ». Cela signifie, entre autres, que :

- Aux entrées et sorties de l'école, un adulte est présent au portail.
- Les entrées et sorties se font par une seule issue afin de mieux les contrôler.
- Le stationnement est interdit devant l'école.
- Il est demandé aux parents et enfants de ne pas attendre devant le portail trop longtemps à l'avance.
- Il est aussi demandé aux parents et enfants de ne pas rester trop longtemps devant le portail à la sortie des classes.

Le PPMS de l'école a été réactualisé (pas de gros changements).

Deux exercices PPMS ont ou vont avoir lieu.
Le PPMS attentat sera organisé au mois de Novembre.
Le deuxième PPMS, risques naturels (tempête, inondation …), aura lieu au deuxième trimestre. Et sera organisé en interne par l'école.

Concernant la sécurité des écoles, il existe un « guide des parents d'élèves » qui est consultable sur le site de l'école ou grâce au lien ci-dessous.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

La sécurité aux abords de l'école :

Il est demandé aux parents de ne pas s'arrêter devant le portail des élémentaires pour déposer les élèves. C'est dangereux.
Monsieur André fait remarquer qu'à la sortie de l'école à partir de 16h20, des voitures sont garées sur le trottoir en face de la cantine. Cela oblige les enfants qui reviennent du sport à marcher sur la route.
Le conseil d'école propose de peindre une bande jaune sur le trottoir pour avertir les parents qu'il ne faut pas se garer à cet endroit. Le parking au-dessus de l'école et le parking du golf sont disponibles.
Un panneau de stationnement interdit sera aussi apposé.

6. EVAR :

L'EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) est un programme scolaire français entré en vigueur à la rentrée 2025.

Définition et Objectifs

- Public concerné : L'école maternelle et l'école élémentaire (du CP au CM2).
- Absence de sexualité : À l'école primaire, le programme se concentre exclusivement sur la vie affective et relationnelle ; les questions de sexualité ne sont pas abordées à ce niveau.
- Fréquence : Au moins 3 séances annuelles obligatoires par niveau scolaire.

Les 3 Axes Principaux :

- Connaissance de soi : Reconnaissance et expression des émotions, respect et intégrité du corps.
- Relation aux autres : Apprentissage du consentement (demander l'accord avant un contact physique), respect mutuel et prévention des violences sexistes.
- Vie en société : Égalité filles-garçons, lutte contre les stéréotypes, les discriminations et le harcèlement

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter cette page :

https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296

Les objectifs travaillés en classes :

Niveaux	**Se connaître, vivre et grandir avec son corps**	**Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir**	**Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable**
PS	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
MS	Connaître son corps et identifier des émotions.	Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
GS	Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.
CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est	Comprendre la diversité des émotions et des	Appartenir à une famille, comprendre la

	l'intimité.	sentiments : les siens et ceux des autres.	nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits.
CM1	Connaître les changements de son corps.	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

7. Le projet d'école :

Le projet d'école est en construction et vous sera présenté au prochain conseil d'école (le 23 mars).

8. Les travaux :

Cet été ou en début d'année plusieurs travaux ont été réalisés :

- Les prises dans l'appartement ont été posées.
- Le vidéoprojecteur dans la classe des CM1-CM2 ne tremble plus.
- Les bacs à sable dans la cour des élémentaires ont été refaits.
- Le gazon synthétique a été posé.
- Les portails et le muret des maternelles ont été peints.
- De la décoration a été posée dans les deux cours.
- Les poubelles ont été réparées.

L'équipe tient à remercier la mairie pour les travaux effectués ! Les cours des écoles sont beaucoup plus agréables, les enfants adorent le gazon synthétique. L'école a été embellie cet été.
Les volets roulants apportent un peu de fraicheur en été et gardent la chaleur à l'intérieur lors des nuits froides.

Il reste quelques travaux à effectuer :

- La gouttière de gauche de l'école du haut fuit.
- Changer la batterie du PC de la classe de Pascal.
- Envisager une alarme spéciale PPMS distincte de l'alarme incendie.
- Mettre aux normes de sécurité l'appartement, des élèves sont présents dans ces locaux (extincteurs...)
- Mise en place d'une cloison amovible supplémentaire dans la classe des MS-GS.
- Classe de Carine à repeindre
- Entrée et escalier des élémentaires à rénover (cacher les tuyaux d'évacuation et repeindre).
- Trouver une solution pour que le sable du bac à sable des maternelles ne passe plus chez le voisin.
- Fabriquer deux tables de pique-nique pour la cour des maternelles.

Monsieur le Maire nous informe que les cheminées du toit des maternelles seront enlevées. Elles risquent de tomber à plus ou moins long terme si l'on ne fait rien. Une ventilation sera mise en place.

9. Les sorties :

Les sorties sportives effectuées :

- Le cross à Lafeuillade de la GS au CM1 de Pascal (6 octobre)
- La sortie au parc Hélitas pour les maternelles (14 septembre)
- Sortie des MS-GS, CP et les deux élèves de Raulhac dans la forêt de Vézac avec le CPIE (9 octobre)

Les sorties sportives à venir :

- Dix séances de natation qui ont commencé en novembre pour les CP, CE1 et CE2.
- Des sorties neige au Lioran seront organisées (on espère mettre en place un biathlon raquettes et tir à la carabine laser).
- Une randonnée pour toutes les classes au mois de juin.
- Des rencontres sportives avec les écoles de Prunet et de Labrousse.
- Des séances d'initiation au golf (printemps)
- Sortie des MS-GS et CP dans la forêt de Vézac.
- Un projet vélo pour les élèves de CP et CE1-CE2.
- Une sortie char à voile et cerf-volant à Coltines pour les enfants du CE1 au CM2 (en projet)

  Il est rappelé que les séances de piscine n'ont pas pour but d'apprendre aux enfants à nager. Au cycle 2, les élèves doivent construire les premiers repères et se déplacer sur environ 15 mètres.
  Ils doivent savoir sauter dans le grand bain, s'allonger sur le dos sans matériel, souffler dans l'eau et immerger la tête sans panique.

Les sorties culturelles programmées pour l'instant :

- Trois sorties cinéma pour les élèves du CP au CE2 (deux pour les maternelles).
- Une sortie au théâtre (rencontre musicale) pour les élèves de GS-CP et CM1 et CM2.
- Une sortie avec tous les CE2 à Aurillac (Aurillac au Moyen-Âge) et une séance en classe avec un intervenant.
- Spectacle de Noël le jeudi 17 décembre.

L'école va aussi se lancer en partenariat avec l'ONF, l'association nationale des communes forestières et la mairie dans un vaste projet autour du bois Rouquet (On vous en parlera plus précisément au prochain conseil d'école).

Les sorties culturelles effectuées :

- Sortie au théâtre (spectacle musical) pour les CE (13 octobre).

Nous remercions chaleureusement l'APE pour son investissement dans la vie de l'école. Les sorties sont financées par l'APE sans aucune participation directe des parents. Sans eux, pas de sorties possibles. Le coût de la sortie avec nuitées, par exemple, s'élève à 18000 euros en partie pris en charge par l'APE.

Le bureau de l'APE a été modifié :

Présidente : Olivia Daroso
Vice-Président : Gabriel Vert
Trésorière : Estelle Bos
Vice-Trésorière : Coralie Lacalmontie
Secrétaire : Cécile Vergnes
Secrétaire adjointe : Stéphanie Hugon

L'équipe pédagogique remercie aussi la municipalité pour le financement des sorties à hauteur de 2000 € (essentiellement les cars pour la piscine), de la coopérative à hauteur de 2000 €, sans compter le financement des fournitures scolaires à hauteur de 5200 €.

10. les dates importantes :

Vendredi 31 octobre : Halloween
Jeudi 17 décembre : Spectacle de Noël et repas de Noël.
Vendredi 18 décembre : Passage du Père-Noël à l'école.
Samedi 27 février : Quine.
Vendredi 18 juin : Fête de l'école.

11. Questions diverses :

L'absence des goûters le matin en MS-GS a-t-elle une incidence sur le midi ?
Les enfants qui n'ont pas déjeuné peuvent goûter à la garderie jusqu'à 8h15. Monsieur le Maire aurait aimé être informé de cette décision. A l'avenir, une réflexion entre l'équipe enseignante et la mairie sera mise en place.
Il n'y a pas d'incidence sur les repas du midi. Les enfants ne mangent pas plus.

La cantine semble toujours aussi bruyante. Est-ce vrai ?
Le passage au service unique (qui avait été décidé avant les vacances d'été) n'a pas encore été mis en place. Les deux services civiques viennent tout juste d'arriver. On en reparlera au prochain conseil d'école.

Les enfants n'ont pas le temps de manger à la cantine. Est-ce vrai ?
Madame Bassier affirme que les enfants ont largement le temps de manger. Le temps du repas est même parfois un peu long.

Pourquoi les punitions données en classe par un enseignant sont-elles également effectuées lors des moments périscolaires ?
A l'avenir, les punitions données pendant les temps de classe seront exécutées pendant les horaires de classe. Les punitions données pendant le temps périscolaire seront exécutées pendant le temps périscolaire.

Monsieur le Maire nous informe qu'une personne supplémentaire a été recrutée. Cela a permis de faire la plupart des travaux demandés depuis plusieurs années.

Mais la gestion du personnel reste compliquée.

- Anaïs est partie pour travailler dans une crèche d'Aurillac. C'est Lily qui la remplace.
- Deux services civiques ont été recrutés jusqu'au 5 juin à la cantine (pour le maintien du calme), la garderie du soir et la garderie du mercredi matin. Un travail sur le tri sera engagé à la cantine grâce à nos deux services civiques.
- Yoann est en arrêt maladie jusqu'au mois de janvier et les personnes recrutées pour le remplacer ne restent pas.
- Marie ne restera pas après les vacances de Noël. Elle a trouvé un plein temps ailleurs. Joëlle, partie à la retraite fait donc son retour parmi nous (à temps partiel).

Fin de la réunion : 21h30

Mme Bessières (secrétaire de séance) :



M. Devémy (directeur) :

